



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 28 mars 2023

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h13 et levée à 20h30

Étaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Elise ; BAILLY Guillaume ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ;
CONTINI Jean-Claude ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLLO
Lorine ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT
Marie ; LEGAIN Olivier ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; NAPPEZ
Anthony ; POUJET Yannick ; TERZO André ;

C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; CHOPARD Félix ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ;
PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André ;

Étaient excusés :

G.B.M : BERNARD Franck ; DUSSAUCY Nadine ; LEMERCIER Myriam ; MAGNIN-FEYSOT
Christian ; MAILLARD Valérie ; PARIS Daniel ;

C.C.L.L : COULET Gérard ;

C.C.V.M : DOUBEY Boris;

Secrétaire de séance : Jean-Claude CONTINI

Procuration de vote :

Mandant : Nadine DUSSAUCY

Mandataire : Jean-Marc BOUSSET

DURÉE D'AMORTISSEMENT DES BIENS DU SYBERT : RÉVISION DE LA DÉLIBÉRATION

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Afin de calculer les dotations aux amortissements de biens qu'il acquiert ou des aménagements ou travaux qu'il réalise, le SYBERT s'appuie sur deux délibérations complémentaires, l'une, principale, du 21 juin 2011 et l'autre du 20 décembre 2012.

Depuis, les services du SYBERT ont terminé l'informatisation de l'inventaire comptable et la vérification de cohérence avec les données du Comptable est confirmée ; les procédures automatisées sont mises en œuvre.

Cependant, cette démarche a mis en exergue certaines difficultés de mise en application adéquate des délibérations en vigueur (durées différentes selon les années notamment) sur les durées d'amortissement.

Par ailleurs, les biens acquis et les aménagements ou constructions réalisés ont évolué depuis 2011, en même temps que les compétences et activités du SYBERT.

Enfin, au 1^{er} janvier 2024, le SYBERT verra évoluer sa nomenclature comptable vers la M57, dont certaines règles, notamment l'application du prorata temporis dans le calcul de la dotation annuelle d'amortissement.

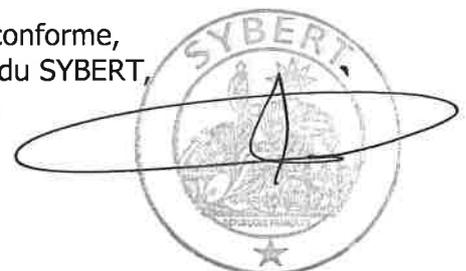
Au regard de ces différents éléments, il est proposé de revoir, simplifier et d'adapter les durées d'amortissement, plus en concordance avec les objectifs de l'amortissement, à savoir la constatation comptable d'un amoindrissement irrévocable de la valeur d'un élément d'actif, résultant de l'usage, du changement technique ou toute autre cause, selon la durée de vie probable de ces éléments d'actif.

Précisions :

- *La mise en œuvre de ces durées, nouvelles ou confirmées, s'appliquera sur les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2024 et amortis à partir de 2025.*
- *La durée d'étalement des subventions perçues sur des opérations d'investissement sera indiquée dans la délibération actant leur notification, en fonction de la durée d'amortissement du et des biens ou aménagements financés.*
- *La liste des durées est présentée ci-après.*

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la révision des durées d'amortissement des biens du SYBERT, selon les termes ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA



Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Secrétaire de séance,
Jean-Claude CONTINI



IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
OBJET (ET EXEMPLES)	Durée d'amortissement
FRAIS D'ETUDES ET D'INSERTION SUIVIS DE TRAVAUX	A intégrer à la valeur des travaux, puis amortir de manière identique
FRAIS D'ETUDES ET D'INSERTION NON SUIVIS DE TRAVAUX	1
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	renvoi à la délibération d'attribution pour la durée du bien
LOGICIELS / LICENCES	2
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
OBJET (ET EXEMPLES)	Durée d'amortissement
TERRAINS ET FRAIS ANNEXES A L'ACHAT	sans
PLANTATION ET AMENAGEMENTS DE TERRAIN (Grillages, clôtures, plantations arbres et arbustes)	15
CONSTRUCTIONS ET EXTENSIONS DE BATIMENTS TECHNIQUES ET PUBLICS	
Déchetteries / Ecocentres	40
Bâtiments centre de tri et ITM	30
Installation de valorisation énergétique	20
Installation autres activités	30
Plateforme mâchefers	40
AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS CONSTRUCTIONS	
Aménagements extérieurs (éclairage - passerelles - portails - rampes - quais - plateforme déchets verts)	15
Aménagements de bâtiments (électricité-peinture-climatisation-chauffage-menuiserie-bardage)	15
Signalétique	10
Aménagements sécurité (dispositif contrôle d'accès - vidéo-protection - système incendie - désenfumage)	15
Bâtiments légers (abris-préfabriqués-installations modulaires-modules DDS-nouveaux chalets)	15
Mises aux normes déchetteries / écocentres	10
Rénovation et GER UVE	20
RESEAUX	40
AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES	
Equipements Process de tri (convoyeurs - motoréducteurs - tambour moteur - presses - compacteurs - ponts roulants - passerelles)	10
Equipements Unité Valorisation Energétique	10
Entretien chalets de compostage	5
Bacs - Fûts - Bennes - Colonnes - Conteneurs	10
Outillage incendie (extincteurs - caméras thermiques)	1
Outillages	5
Machines-outils, équipements techniques divers (composteurs...)	5
MATERIEL DE TRANSPORT ET ROULANT (Tracteur - packmat - voiture - camion - pelle à pneus - vélo)	5
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE (Téléphones - fax - imprimante - écran - pc - talkies walkies)	2
MOBILIER (vestiaire, bureau, chaise, armoire, caisson...)	10
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (électroménagers - matériel événementiel - audiovisuel - aménagement véhicule...)	5
BIENS DE FAIBLE VALEUR - inférieure à 1 000 €	1